



## Ancienneté avec contrat vacataire

-----  
Par fabmalo

Bonjour,

Je vais être licencié économique fin juin 21.

J'ai été embauché en mai 2006 avec un CDD vacataire (aéroport géré par une CCI), puis CDI en 2008. En 2010, une entreprise privée a repris la concession jusqu'à ce jour (je précise que n'ai eu aucune interruption de travail de 2006 à ce jour).

Mon employeur me dit que les années en CDD vacataire ne seront pas comptabilisées dans le calcul de l'indemnité de licenciement cependant sur ma fiche de paie il est indiqué en ancienneté mai 2006.

Quel est votre avis ?

En vous remerciant

Cordialement

-----  
Par ESP

Bonjour

Je pense que c'est le cas, mais il serait bon de prendre contact avec un syndicat.